

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 3 novembre 2020
18H30 salle de la Tourniole**

Présents: Stéphane Lamberger, Claude Pierrel, Dominique Méan, Alexandre Adam, Christine Petitjean, Richard Brusa, Maxime Mathis, Carole Médigue, Valérie Faivre, Nicolas Jacquier, Tantely Brun, Jérôme Lamonica, Jean Camus, Delphine Vuillermoz (14/15)

Présence en distanciel : Delphine Vuillermoz

Absents excusés : Chantal Perreaut

La séance de ce Conseil municipal commence par l'hommage à Monsieur Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie en charge de l'enseignement moral et civique au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine, récemment assassiné pour avoir, lors de son cours sur la liberté d'expression, pris comme support de travail des caricatures du prophète Mahomet. Le Conseil municipal observe en sa mémoire une minute de silence.

Monsieur le maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- présentation des résultats de la consultation « travaux d'aménagement d'une boutique à l'essai »,
- quels moyens pour l'accompagnement des commerçants par les collectivités locales, EPCI et les chambres consulaires durant le confinement ?
- mise en place d'une prime COVID aux bénéficiaires des agents communaux.

Le conseil municipal accepte ces ajouts à l'ordre du jour.

- ✓ 1. Lecture du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2020
Lecture du PV par Stéphane Lamberger, maire ; sans observation, le PV est validé.
- ✓ 2. Compte rendu des commissions communales et intercommunales, informations sur les travaux en cours, information sur les réunions/rdv ayant eu lieu en mairie.
 - Commission enfance jeunesse : réunie le 22 octobre, la commission a préparé un prévisionnel de travaux dans les écoles. La commission souhaite plancher sur la construction d'un préau pour l'école maternelle et en primaire sur la demande d'un deuxième point d'eau pour les CP, moins haut. Le maire est favorable au lancement du travail de la commission sur ces thèmes.
 - Commission action sociale.
 - Christine Petitjean présente le prototype de colis de Noël pour les bletteranois de plus de 75 ans ; ce colis est uniquement composé de produits locaux et/ou du terroir franc-comtois achetés dans les commerces de Bletterans ; le colis présenté d'une valeur de 40€ obtient l'avis favorable du conseil. La prochaine réunion de la commission est prévue le 6/11 et il sera notamment question de l'organisation de la distribution de ces colis.
 - Rentrée des classes et masques pour enfants : Christine Petitjean propose d'aider les familles et donc l'achat par la commune de deux masques par enfants auprès de la boutique locale JECREENFIL ; budget de 630 €. Le conseil valide cette proposition.
 - Commission culture et vivre ensemble : report des animations de 2020 en 2021 ; questionnement de la commission sur le prix des animations et comment on organise la billetterie. Le calendrier prévisionnel est le suivant : en mars journée jeune, caricaturiste, inauguration du nouvel espace de mémoire avec une exposition thématique, dernier WE de mars, le Bresstival ; en juin le Truckstival. En été, peut-être deux animations par mois comme une projection en extérieur, un brasero et une animation musicale, puis la Mi-s'tembre, en octobre, la journée du goût en relation avec les restaurateurs ou de la bière locale, en novembre « Tremplin Zik » et en décembre un spectacle pour les enfants ; la Commission travaille à la conception d'un programme à inclure dans le bulletin municipal de janvier 2021, mais en faisant attention aux doublons avec les Culturels de la CCBHS.
 - Commission voirie de la CCBHS : Dominique Méan a rappelé les priorités de la commune. Les travaux non réalisés en 2020 sont reportés sur 2021.
 - Information sur les travaux en cours :
 - Aménagement de la rue Louis XIV le Grand : le stationnement est en cours de finition, l'enrobé de roulement est posé ; la réfection de la cour de la mairie est lancée, la pose du béton de la mairie est prévue le 24/11,
 - Richard Brusa présente les choix pour l'arbre majestueux. Jérôme Lamonica indique que JNE propose des alternatives « végétal local » ; Richard demandera à l'entreprise Balland un choix d'arbre ; l'érable rouge plait assez ;

- Le long de la chapelle de l'ADLCA, les trottoirs sont réalisés et le stationnement très prochainement. Comment traiter cet espace ? Le bureau ayant planché sur diverses options, il est proposé d'y placer du gazon synthétique ; des devis ont été demandés dans ce sens.
- Des potelets sont prévus sur les trottoirs larges pour éviter que les gens ne s'y stationnent mais ils ne seront pas disponibles avant janvier,
- Aménagement de la place de la mairie, l'éclairage mural est en place.
- Indépendance (au niveau du chauffage) de l'aile Ouest occupée actuellement par la CCBHS : avec la nouvelle cour en béton de la mairie, il n'est plus possible de garder les conduites d'eau chaude reliant la mairie à l'aile Ouest ; le chauffage de cette aile sera mixte (climatisation réversible et nouveaux radiateurs),
- L'installation de l'espace de mémoires est en cours, tout sera fini au 11 novembre ; le maire indique avoir de très bons retours de la population sur le nouvel emplacement des stèles et du monument aux morts.
- RDV du maire avec le Colonel Huguet, gendarmerie nationale, responsable départemental. Il a été question de l'activité de la gendarmerie dans le secteur et de l'extension de la caserne.

✓ 3. Extension de la gendarmerie de Bletterans :

Présentation des offres retenues aux conseillers. Cette consultation a rassemblé plus de 70 offres pour les 15 lots proposés. Pour le lot Gros Œuvre, une demande complémentaire est en cours concernant les caractéristiques des fondations par pieux et l'intégration à l'offre d'une certification G3 et G4 ; Pour l'instant, le montant total des offres s'établit à 1.279.341 € HT pour une estimation de base à 1.361.200 €. Les résultats définitifs sont attendus pour le prochain conseil municipal de décembre. L'attribution définitive se fera par décision, cette compétence ayant été déléguée au maire par le conseil.

Présentation des offres pour l'aménagement de la boutique à l'essai du 24 rue Louis le XIV Grand. Sur cette consultation seul le lot menuiseries intérieures/extérieures n'avait pas obtenu d'offre ; une consultation restreinte a été mise en place. Les résultats sont les suivants :

| LOTS | ENTREPRISES | MONTANT de l'offre €HT | ESTIMATION |
|--------------|-----------------------------------|------------------------|------------------|
| LOT 01 : | MAÇONNERIE | PALANGHI 13 136,50 | 15 000,00 |
| LOT 02 : | MENUISERIES INTER/EXTERIEURES | ALUFERM 23 772,08 | 21 000,00 |
| LOT 03 : | CLOISONS - PEINTURES - ISOLATIONS | BONGLET 16 569,30 | 17 000,00 |
| LOT 04 : | CHAPE - CARRELAGE - FAÏENCE | AMVR POUPON 12 040,90 | 14 000,00 |
| LOT 05 : | PLOMBERIE - SANITAIRE | COLAS OLIVIER 2 724,00 | 3 000,00 |
| LOT 06 : | ELEC - CHAUFF - VENTILATION | Ent FAVIER 8 658,00 | 12 500,00 |
| TOTAL | | 76 900,78 | 82 500,00 |

Le conseil donne un avis favorable à ces résultats d'offres, lesquelles seront prochainement analysées et vérifiées par la maîtrise d'œuvre. L'attribution se fera par décision du maire en vertu de sa délégation en matière de marchés publics.

- ### ✓ 4. Décision modificative n°2 sur le budget général : cette décision modificative traduit notamment l'incidence sur le Budget général des dépenses supplémentaires de taxes foncières des anciennes propriétés du CCAS. Les comptes 60632, 6068, 62878, 63512 sont chacun dotés de + 20.000 € compensés par la désinscription en section d'investissement de 80.000 € de crédits inscrits pour un éventuel achat de terrain qui ne sera pas réalisé sur cet exercice.

Il est également nécessaire d'inscrire au budget général des opérations d'ordre budgétaires pour l'intégration de différentes études au patrimoine communal : ces études pour l'instant inscrites sur un compte d'attente sont intégrées au patrimoine de la commune par leur inscription en compte 21 (études préalables réintégréées par la réalisation des investissements auxquelles elles sont rattachées). Opération neutre. Cette décision modificative est adoptée à l'unanimité des voix.

- ### ✓ 5. Création d'un nouveau service comptable sur le budget général : ce point de l'ordre du jour est annulé car depuis réglé avec le Trésor Public par rattachement du loyer de la boutique du 24 Rue Louis XIV le Grand au service comptable créé pour l'encaissement du loyer avec TVA du magasin JECRENFIL.

- ### ✓ 6. Transfert à la CCBHS des cotisations communales au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Jura

Dans le département du Jura, seules deux communautés de communes ne versent pas directement la contribution au SDIS, c'est notamment le cas de la CCBHS. Actuellement les communes de la CCBHS cotisent individuellement et annuellement au SDIS : pour Bletterans le versement est de 47.783 €. Le Conseil communautaire lors de sa séance du 8 octobre 2020 a validé le principe du transfert de cette cotisation communale à la CCBHS, cotisation qui serait ensuite refacturée par la CCBHS aux communes cotisantes. Le conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, le transfert à la CCBHS de la cotisation au SDIS.

7. Indemnité de gardiennage de l'église

Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire du 7 mars 2019, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des église communales reste équivalent et est fixé pour l'année 2020 à 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des fréquences rapprochées. Adopté.

✓ 8. Vente de biens communaux : le conseil municipal décide à l'unanimité des voix que les dalles de la place de la mairie retirées dans le cadre de l'opération de réaménagement urbain seront vendues au prix de 2€ l'unité ; un titre de recettes sera émis à l'encontre de chaque acheteur. Adopté.

✓ 9. Remboursement par la CCBHS de frais engagés par la commune

Ce point de l'ordre du jour est retiré. Finalement, une délibération de 2013 permettrait cette refacturation des menues interventions des agents municipaux pour le compte de la CCBHS ; la CCBHS devra prendre une délibération pour valider ce décompte si nécessaire.

Quant à la demande de la CCBHS de surseoir à l'émission des titres de recettes pour le remboursement par la CCBHS des frais de personnel communal dans le cadre de la compétence sport CCBHS, le conseil consent à différer l'émission de titre de recette concernant le 3^e trimestre.

✓ 10. Demandes de subvention :

La commune, réceptive aux difficultés rencontrées par certaines associations durant cette période de crise sanitaire du COVID19, répond favorablement aux demandes de subventions suivantes et accorde :

- ✓ Don Du Sang : 500 €
- ✓ ADMR : 500 €
- ✓ ONAC : 200 €
- ✓ Banque Alimentaire : 300 €

- 11. Questions diverses :

- Aménagement urbain de la zone des Toupes : Monsieur le maire souhaite la mise en place dès que possible d'une réunion préparatoire interne (lancement de la réflexion sur cet aménagement de la zone des Toupes ; et propose la réunion de la commission AMI/Urbanisme
- Projet de reprise des « serres Bouveret » ; le bureau a pour avis de privilégier la reprise et l'exploitation des serres ; une délégation rencontrera prochainement M Mangin (Brasserie Rouget de Lisle) pour discuter de son intérêt pour ces mêmes terrains;
- Projet de nouveau bâtiment des services techniques avec couverture photovoltaïque (OSITOIT) ; la solution du raccordement au transformateur GEDIMAT ne peut être réalisé ; le transformateur le plus proche se trouve à 300m et donc le coût de raccordement avoisinerait les 30.000 € ; la commune pourrait proposer à OSITOIT un nouvel arrangement à 50/50 ;
- Vente du local « marché aux veaux » ; Mme Guigon, ayant obtenue une décision favorable en justice, informe la commune du maintien de son intérêt pour cette acquisition.
- Commémorations, inauguration du nouvel espace de commémoration : réflexion en petit groupe avec le collègue, Vocalys, Albert Wolf réunis sur ce sujet, inauguration prévue au 2 mai avec expos de véhicules militaires, chants ; idée d'ajouter une plaque commémorative et de réaliser une conférence historique sur cet accueil d'alsaciens dans le canton de Bletterans.

- 12. Déclarations d'Intention d'Aliéner – Droit de préemption urbain

Le conseil décide de ne pas appliquer le droit de préemption urbain concernant le bien cadastré ZE85 à la Butte. Concernant le bien ZE 227 en Remassole – le sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- 13 Accompagnement des commerçants par les collectivités locales durant le confinement

Des réflexions s'engagent sur les possibilités offertes par les collectivités locales aux commerçants pour les accompagner durant le confinement. Une réunion en visioconférence aura lieu mercredi 3/11 avec l'UCIA, la CCBHS et les commerçants de Bletterans. La CCBHS développe sur son site internet un référencement des commerçants ; tout pousse au déploiement du système « Click and Collect » ; la commune quant à elle se positionne comme facilitateur mais pas organisateur.

- 14. Mise en place d'une « prime covid19 »

Conformément au décret n°2020-570 du 14 mai 2020, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période, en fonction des contraintes supportées par les agents à raison du contexte d'état d'urgence sanitaire.

Monsieur le maire et monsieur le 1er adjoint aux finances proposent au conseil la mise en place de cette prime exceptionnelle. Celle-ci serait attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020:

Pour les services techniques, du fait des contraintes supplémentaires engendrées notamment par les

nécessités renforcées de nettoyage et de désinfection des locaux;

Pour les services administratifs, du fait de la nécessité d'effectuer leurs fonctions en télétravail, avec leur matériel personnel, en assurant la continuité du fonctionnement de la collectivité tout en s'adaptant aux contraintes et évolutions réglementaires liées à la situation d'état d'urgence sanitaires;

Pour les services de l'enfance et de la petite enfance, du fait de la nécessité d'assurer la continuité de l'accueil des enfants des personnes prioritaires dans des conditions de sécurité renforcées et parfois en dehors de leurs horaires habituels, notamment les agents d'animation et ATSEM détachés à l'école maternelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, décide d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Elle sera versée en une seule fois sur la paie de décembre 2020

- Divers :

Information : annulation des illuminations de Noël par l'UCIA.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance.

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 15 décembre 2020, le lieu et l'horaire seront communiqués officiellement par voie de convocation.

Le maire, Stéphane Lamberger

Claude Pierrel,

Dominique Méan,

Alexandre Adam,

Christine Petitjean,

Richard Brusa,

Maxime Mathis,

Carole Médigue,

Valérie Faivre,

Nicolas Jacquier,

Tantely Brun,

Jérôme Lamonica,

Jean Camus,

Delphine Vuillermoz